

MAIRIE DE VALMEINIER
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2019

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	10
Nombre de votants	11

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 18 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

Étaient présents : Philippe BAUDIN, Alexandre ALBRIEUX, Bernard EXCOFFIER, Isabelle GORIN, Alexandra BAUDIN, Sylvain ICHARD, Pascal BAUDIN, Philippe EXCOFFIER, Romary DESMOUGIN, Marie Paule FAUGERAS

Absent ayant donné procuration : Éric TALLIA à Alexandra BAUDIN,

Date de convocation : 12/11/2019.

Isabelle GORIN a été élue secrétaire de séance.

I- AFFAIRES FONCIERES

Vente à Monsieur Géry DESCAMPS la parcelle C845

Monsieur Géry DESCAMPS souhaite acheter à la Commune, la parcelle cadastrée ci-dessus. La vente s'effectuera au prix de 200 €.

Les frais d'acte notarié seront pris en charge par l'acquéreur.

Approuvé à l'unanimité

Déclassement du domaine public – nouvelle mairie

Monsieur le Maire revient devant le Conseil Municipal pour évoquer le projet de vente du bâtiment de l'ancienne Mairie, qui fait partie du domaine public.

En effet, la commune de Valmeinier est propriétaire depuis janvier 1956, de l'unité foncière composée des parcelles cadastrées B2251 - B1314 - B1317 - B1318 - B2120 et située au Chef-Lieu.

Ce terrain se compose d'une partie bâtie où se situe le bâtiment de l'ancienne Mairie.

Il précise que depuis le déménagement des services de la Mairie dans le nouveau bâtiment, les anciens locaux de la Mairie sont désaffectés (ils ne sont plus affectés à l'usage direct du public ou à un service public) et qu'il ne présente plus d'utilité pour le service public.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que préalablement à la vente de ce bien, il convient de le déclasser du domaine public, sur la base du constat de sa désaffectation.

Il propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur le déclassement du bâtiment de l'ancienne Mairie.

Approuvé à l'unanimité

II- BUDGET M14 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur l'adjoint en charge des finances présente à l'assemblée la décision modificative budgétaire ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
INVESTISSEMENT				
D21578-123 Matériel		3 000.00 €		
D2315-140 Rue village	3 000.00 €			
TOTAL	3 000.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €

Approuvé à l'unanimité.

III- MARCHES

A) TRANSPORT SANITAIRE EN AMBULANCES SUITE A PRISE EN CHARGE PAR LA SEMVAL

Un appel d'offres sous forme de marché à Procédure Adaptée a été lancé pour le marché de transport sanitaire en ambulances suite à prise en charge par la SEMVAL.

Une offre est parvenue en Mairie, regroupant deux sociétés d'ambulances. Il s'agit des entreprises Roux Ambulances et Vanoise Ambulances Secours.

Monsieur le Maire propose en conséquence de passer le marché avec ce groupement d'ambulances pour les prestations suivantes :

<i>Nature de la prestation</i>	<i>Prix en € TTC</i>
Transport primaire depuis les bas des pistes jusqu'au cabinet médical de Valmeinier	219 € TTC
Transport primaire depuis les bas des pistes jusqu'au cabinet médical de Valloire	235 € TTC
Transport primaire depuis les bas des pistes jusqu'au Centre hospitalier de Saint-Jean-de-Maurienne	235 € TTC
Transport primaire depuis le cabinet médical de Valmeinier vers un centre hospitalier adapté : - Centre hospitalier de Saint-Jean-de-Maurienne - Centre hospitalier de Chambéry - Centre hospitalier de Grenoble	235 € TTC 449 € TTC 545 € TTC

Approuvé à l'unanimité

B) Marché construction nouvelle mairie

Monsieur l'adjoint en charge des travaux fait un point sur le marché de la construction de la nouvelle mairie. Il informe les élus que plusieurs lots vont faire l'objet d'un avenant :

LOT	ENTREPRISE	MODIFICATIONS
1	LOCABAT	
2	TCD DOMENGET	- 6190.40€
4	GENOULAZ	- 2280.00€
6	A TOUS CARREAUX	- 2772.40€
8	EURODEKO	+ 934.66€
9	MTB	- 762.50€
10	METALLERIE MAURIENNAISE	- 2730.00€
11	BUFFARD	- 10 521.00€
12	DOMPNIER	- 1632.60€
15	TRUCHET	+ 2477.51€
		+ 20 745.33€

L'opération globale se solde donc à un montant de - 2731.40 € par rapport au montant initial du marché.

Il restera à appliquer les pénalités de retard aux différents lots le nécessitant ; les échanges avec le maître d'œuvre vont se poursuivre en ce sens.

IV- CONVENTIONS

A) Convention d'occupation temporaire du domaine public – Activité Accro bungy

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une convention entre la Commune et la gestionnaire de Val Accro Bungy pour des prestations de trampoline sur la commune de Valmeinier.

Cette convention est établie pour la saison d'été 2020.

Le montant de la redevance s'élève à 300 € pour les 2 mois.

Approuvé à l'unanimité.

B) Convention de partenariat avec la FACIM

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une convention de partenariat entre la Commune et la Fondation Facim.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de partenariat pour l'exposition en extérieur d'une photo sur la Commune de Valmeinier entre le 8 juillet 2019 et le 30 septembre 2023, durée pour laquelle les droits d'auteur ont été acquis par la Fondation Facim auprès de l'artiste.

La Commune de Valmeinier participera à la prise en charge des coûts liés à la présentation de la photo située au Pont du Moulin, soit d'un montant de 2000 €.

Approuvé à l'unanimité.

C) Contrat d'entretien des talus et espaces enherbés

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un contrat d'entretien des talus et espaces enherbés entre la Commune et Madame Isabelle EXCOFFIER.

Madame Isabelle EXCOFFIER s'engage à entretenir les parcelles de terrains cadastrées B495 -B496 -B497- B1905 – B1906 – C208 – C204 - E2410 – E2379 -E719 -E720 -E721 pour la somme annuelle de 194 € TTC.

Approuvé à l'unanimité.

V- PERSONNEL COMMUNAL

A) Ouverture d'un poste saisonnier

Monsieur le premier adjoint fait état de la demande de disponibilité d'un agent du service voirie pour une année civile.

Il propose ainsi de recruter un agent saisonnier, à temps complet du 2 décembre 2019 au 30 avril 2021 au grade d'adjoint technique territorial 1er échelon (IB 330, IM 316).

Approuvé à l'unanimité.

B) Modification du tableau des emplois communaux : création d'un poste d'agent de maîtrise

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité d'ouvrir un poste d'agent de maîtrise afin de pourvoir aux besoins des Services techniques de la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

VI- LOCATION DU MATERIEL COMMUNAL

Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer le tarif concernant le matériel communal comme suit :

NATURE DU MATERIEL	TARIF
Eco cup	1 €

Approuvé à l'unanimité.

VII- COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

A) Conseil d'école présente par Isabelle Gorin

Il y a 26 élèves sur l'école hors saison.

Il est prévu 33 élèves pendant la saison de ski.

Résultats des élections : Laurent ALBERT, Sabine MALLEVAL, Cédric LACOSTE (suppléant)

- SCHEMA DE COHERANCE TERRITORIALE SCoT présenté par Bernard EXCOFFIER

L'enquête publique est terminée.

VIII- QUESTIONS DIVERSES

A) Remboursement des frais avancés par Madame l'adjointe à la vie sociale.

Monsieur l'adjoint en charge des finances présente une facture payée par l'adjointe à la vie sociale. Cette facture concerne l'arbre de Noël.

Le montant s'élève à 76.09 €.

Il convient d'autoriser le remboursement de la somme avancée qui sera prélevé au compte 6256.

Approuvé à l'unanimité.

B) Vente local "réserve" à l'Arméra

Monsieur le Maire indique que suite à la délibération votée en séance du 26 août 2019 concernant la vente du local « réserve » à l'Arméra pour un montant de 12 000 € TTC, les futurs acquéreurs n'ont pas donné suite.

Ainsi, le Conseil Municipal propose de reprendre contact avec eux soit pour valider cette transaction, soit pour récupérer le local qu'ils occupent actuellement.

C) Frais de déplacement intervenante italien

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'inspection académique de Savoie concernant le dédommagement des frais de déplacement de l'intervenante en langue vivante italien, car celle-ci utilise son véhicule personnel.

Montant : 225 € (25 € par mois pendant 9 mois).

Approuvé à la majorité des membres présents : 10 pour – 1 abstention (Alexandre Albrieux).

IX - INFORMATIONS DIVERSES

Tour Cyclo Saône et Loire

Répartition des sièges de conseillers communautaires à la Communauté de Communes

Maurienne Galibier à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars

2020 : tel qu'indiqué lors d'une précédente séance, la loi impose donc à Valmeinier à passer à deux représentants au lieu de trois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.